

Notice concernant l'examen final EP 2023 (brevet fédéral)

Contremaître en chauffage • Contremaître sanitaire • Contremaître en ferblanterie • chef de projet en technique du bâtiment

1. Règlement d'examen

La base juridique est constituée par les règlements d'examen et les directives du 25 août 2010. Vous y trouverez les informations pertinentes concernant l'examen final en général, les conditions d'admission ainsi que les conditions pour la réussite de l'examen final. La commission assurance qualité de suissetec est responsable du déroulement de l'examen final. Règlement d'examen et directives voir [lien](#).

2. Dates de l'examen

Examen final	Etude de cas, écrit (4 h)	Entretien (0,75 h)
Contremaître en chauffage	8 novembre 2023	13 - 14 novembre 2023
Contremaître sanitaire	7 novembre 2023 (Hägendorf SO)	14 - 16 novembre 2023
Contremaître en ferblanterie	8 novembre 2023 (Hägendorf SO)	15 - 16 novembre 2023
Chef de projet en technique du bâtiment	6 novembre 2023 (Hägendorf SO)	8 - 10 novembre 2023

3. Lieu de l'examen

Sauf indication contraire, l'examen final a lieu au centre de formation suissetec de Lostorf (SO).

4. Inscription à l'examen final

Le formulaire d'inscription doit être rempli **en ligne**. Les documents suivants sont à joindre **impérativement en 1 seul PDF** (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** : passeport, carte d'identité (recto et verso)
- Copie du certificat fédéral de capacité (CFC)**
- Copies des certificats de travail ou attestations de travail (pas de contrats de travail)**, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans (trois ou six ans pour les chefs de projet en technique du bâtiment) après l'apprentissage. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité/fonction, éventuelle date de départ, date d'émission du certificat/de l'attestation (modèle voir [lien](#)).
Pour les candidats issus d'entreprises membres, le rapport d'emploi auprès de l'employeur actuel doit figurer dans le dossier pour la déduction de la contribution de formation (voir point 6 Taxe d'examen).
- Copies de tous les certificats de modules** selon le ch. 3.32 du règlement d'examen (à classer par ordre croissant); en cas de **module non réussi** (note entre 3 et 4), joindre la feuille de notes signée du prestataire.
- Copie de l'attestation du cours pour formateur / formatrice en entreprise** (pas pour le chef de projet en technique du bâtiment)

Répétant :

Les candidats qui répètent l'examen n'envoient que le document suivant :

- **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** : passeport, carte d'identité (recto et verso)

Suite à la page suivante

Délai d'inscription : 14 août 2023

- Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission de qualité.
- Tous les certificats de module requis doivent être disponibles à la date limite d'inscription. Les examens de modules passés après la date limite d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- Une fois vos données transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception par courrier électronique.

IMPORTANT : si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez contacter **immédiatement** le secrétariat des examens de suissetec (voir point 9. Renseignements).

5. Admission

Vous recevrez par écrit d'ici mi-septembre la décision concernant l'admission à l'examen.

6. Taxe d'examen

a) Candidats d'entreprises membres de suissetec			b) Candidats d'entreprises non membres		
Taxe d'examen	CHF	400	Taxe d'examen	CHF	400
Déduction contribution de formation*	CHF	- 200	Déduction contribution de formation*	CHF	—.—
Total taxe d'examen	CHF	200	Total taxe d'examen	CHF	400

*Les cotisations de formation sont déduites à hauteur de CHF 200 en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres de suissetec.

La facture de la taxe d'examen est envoyée avec l'admission.

7. Prix pour les meilleurs diplômés

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (selon la note globale obtenue à l'examen final) recevra en récompense un montant de 2000 CHF.

8. Cérémonie de remise des brevets

La cérémonie de remise des brevets fédéraux aura probablement lieu le vendredi 9 février 2024 à Olten.

9. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat des examens de suissetec.

Courriel : examen@suissetec.ch

- Stefania Miranda, tél. 043 244 73 49
- Elena Meier-Zanelli, tél. 043 244 73 46
- Markus Pfander, tél. 043 244 73 45

Février 2023